



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Linguistic Services Division / Division des services
linguistiques

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 5e étage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet DDP - Services d'interprétation	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN960-212323/C	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client 20212323	Date 2021-05-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZF-508-39348	
File No. - N° de dossier 508zf.EN960-212323	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-05-06 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Boyer, Tania	Buyer Id - Id de l'acheteur 508zf
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9232 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



**SERVICES PUBLICS ET
APPROVISIONNEMENT CANADA (SPAC)**

**MODIFICATION N^o 005
À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)**

**POUR LE RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS DE SERVICES
D'INTERPRÉTATION PARLEMENTAIRE ET DE
CONFÉRENCE EN LANGUES OFFICIELLES**

**POUR LE COMPTE
DU
BUREAU DE TRADUCTION**

LA MODIFICATION N° 005 REMPLACE LA MODIFICATION N° 004 PRÉCÉDENTE ET VISE À :

1.0 Répondre aux questions reçues au sujet de la DDP, comme il est précisé à la section 1.0 ci-dessous.

1.0 Répondre aux questions sur la DDP :

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Q.25 Annexe B – Base de paiement, de la DDP</p> <p>Dois-je fournir un prix pour deux années?</p>	<p>R.25. Oui, vous devez nous fournir un taux journalier de base pour la période initiale et pour la période d'option tel qu'indiqué à l'annexe B, Base de paiement, de la DDP.</p>
<p>Q.26 Article 7.1.4 – Indice de qualité, des clauses du contrat subséquent</p> <p>Je crois comprendre que le pouvoir adjudicateur, étant contractuellement tenu de le faire, attribuera les travaux parlementaires en stricte conformité avec l'ordre de préséance suivant:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Locaux du bassin 12. Regroupez deux bassins locaux3. Bassin 1 résidents de l'extérieur4. Bassin 2 résidents de l'extérieur <p>Puis-je ajouter, à titre d'observation, qu'il est déplorable que les contractants de l'indice de qualité orange du bassin 1 se voient attribuer des travaux avant les contractants de l'indice de qualité verte du bassin 2?</p> <p>Cela va à l'encontre du modèle Best Fit du Bureau de la traduction et du premier mantra de la qualité, tant vanté.</p>	<p>R.26 La qualité demeure une priorité pour le Bureau de la traduction et des mesures en place pour s'assurer de la gestion du rendement des fournisseurs pour s'assurer que la qualité du travail ne soit pas brimée. Toutefois, un des principes directeurs du processus d'achat des Services publics et approvisionnements Canada (SPAC) est de s'assurer que les achats soient faits sur une base concurrentielle. Le processus d'approvisionnement pour les services d'interprétation n'y fait pas exception. La concurrence entre les fournisseurs est donc réalisée lors de l'évaluation financière par la création de bassins à l'aide d'une médiane basée sur le prix des soumissionnaires. Par conséquent, le travail doit être attribué aux fournisseurs du bassin 1, comme indiqué dans le guide de l'interprète, c'est à la discrétion de l'autorité de projet de déterminer si les entrepreneurs dont la cote est jaune ou rouge peuvent ne pas recevoir de travaux en priorité, dans le bassin 1 avant de passer au bassin 2.</p>

<p>Q.27 PARTIE 3 – Instructions pour la préparation des soumissions</p> <p>Il est indiqué dans la partie 3 de la DDP que la soumission doit être envoyée en 3 sections distinctes. Cependant les instructions ne précisent pas dans quelle section ajouter la page de couverture remplie et signée de la DDP.</p> <p>Pourriez-vous svp m'indiquer à quelle section appartient la page de couverture remplie et signée de la DDP?</p>	<p>R.27 La signature de la page de couverture fait partie de la partie 1 de la DDP. Vous n'avez qu'à signer la page de couverture et la joindre seule à votre soumission de la même façon que vous devrez y joindre les attestations requises.</p> <p>Référez-vous à la pièce jointe « F », qui offre un portrait global des éléments requis, pour vous assurer que votre dossier de soumission est complet.</p>
<p>Q.28 Article 7.10 – Vérification discrétionnaire des comptes, des clauses du contrat subséquent</p> <p>Quel est le but de ce nouvel article?</p> <p>Si un entrepreneur a signé un contrat avec le Gouvernement du Canada, n'est-il pas en droit de facturer ses services conformément au tarif de son contrat?</p> <p>Dans quelles circonstances le Bureau de la traduction a-t-il l'intention de procéder à des vérifications discrétionnaires?</p> <p>Vont-elles devenir un processus systématique?</p> <p>De quelle attestation du profit estimatif s'agit-il?</p> <p>Qu'est-ce que le profit réel?</p> <p>Qu'est-ce qu'un élément de prix qui s'applique au meilleur client?</p> <p>Cet article est-il conforme à la Loi sur la concurrence?</p>	<p>R.28 L'article 7.10, Vérification discrétionnaire des comptes, n'est pas un nouvel article. Il faisait partie de l'ébauche de la DPP publiée dans le cadre de la demande de renseignements EN960-212323 / A et la clause fait actuellement partie des contrats de services d'interprétation de conférence et parlementaire dans les langues officielles attribués dans le cadre de l'ancienne demande de proposition EN960-202683.</p> <p>Les entrepreneurs sont payés selon la base de paiement incluse dans leur contrat. À sa discrétion, le Canada peut vérifier les comptes d'un fournisseur pour assurer l'utilisation juste et optimale des ressources financières des contribuables conformément à l'article 7.10 1-d de la DPP. Une telle vérification pourrait survenir en cas de doute sur l'intégrité de la facturation du fournisseur avant ou après un paiement.</p> <p>Le processus de vérification, s'il est mené, fait appel à des experts en vérification financière du gouvernement du Canada (GC) et est adapté en fonction de chaque cas individuel.</p> <p>Un profit réel serait la différence entre ce qu'un entrepreneur facture à quelqu'un d'autre, y compris le client le plus favorisé de l'entrepreneur, par rapport à ce qu'il facture au Canada. Par exemple, si l'entrepreneur réalise un profit de 5% en vendant à des clients réguliers et un profit de 15% en vendant au GC, il devra rembourser 10% de son profit au Canada pour cette transaction spécifique. Ces clauses visent à faire en sorte que le Canada reçoive des prix au moins aussi favorables que d'autres clients effectuant des achats similaires.</p> <p>Le but de la <i>Loi sur la concurrence</i> est de maintenir et d'encourager la concurrence au Canada en réglementant le commerce et le commerce en ce qui concerne les complots, les pratiques commerciales monopolistiques ou trompeuses et les fusions affectant la concurrence. La demande de propositions est une méthode d'approvisionnement concurrentielle qui permet à tous les soumissionnaires intéressés de soumissionner de manière juste et équitable. De plus,</p>

	<p>la concurrence entre fournisseurs est réalisée lors de l'évaluation financière en créant des bassins utilisant une médiane basée sur le prix des soumissionnaires. Par conséquent, le travail doit être attribué aux fournisseurs du groupe 1 tel qu'indiqué dans le guide de l'interprète. Il est à la discrétion du chargé de projet de déterminer si les entrepreneurs du bassin n° 1 ayant un indice de qualité jaune ou rouge ne peuvent pas recevoir de travaux prioritaires avant de passer au bassin n° 2.</p> <p>Voir également les réponses à la question 9 de la modification 001 de la DP et les réponses aux questions 14 et Q 17 de la modification 003 de la DP.</p>
<p>Q.29 Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, de la DDP</p> <p>Dans la liste de vérification du dossier de soumission (pièce jointe F), on demande au point 6 de fournir une attestation de la cote de sécurité. S'agit-il de mon certificat de sécurité? Le voulez-vous inclus au dossier?</p>	<p>R.29 Tel que mentionné à la partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de proposition, seule la pièce jointe A – Évaluation technique remplie est nécessaire pour que votre soumission soit retenue pour l'évaluation technique. À l'intérieur de cette pièce jointe, vous devez inclure votre niveau de sécurité et le numéro de votre attestation de sécurité. Vous n'avez pas à fournir votre attestation de sécurité avec votre soumission, mais le Canada pourrait vous demander de la fournir à sa discrétion pour fin de vérification.</p>

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT
INCHANGÉES**